# Etats généraux

## 1ère journée : Etats généraux du 15 novembre 2003

### PREMIÈRE PARTIE : INTERVENTIONS DE LA SALLE

Encouragés par un très bon café d'accueil, les participants ont réfléchi et se sont exprimés à partir de deux questions :

**Quelles problématiques médico-sociales rencontre-t-on dans le canton de Fayence ?**

**Quelles sont les réponses qui existent ?**

• ***Les enfants handicapés :***

Ils passent d'un département à l'autre (06-84). Il n'existe pas de structure dans le canton. Problème de curatelle, de tutelle.

Ce qui vient d'être dit est étonnant car il y a incompatibilité d'un département à l'autre ; par contre passer d'un foyer occupationnel à un autre, c'est possible.

Les besoins locaux sont peu satisfaits. La Croix rouge fait un gros boulot mais après 60 ans, les handicapés vont en maison de retraite.

• ***Les nouveaux arrivants :***

Les personnes qui viennent s'installer sur le canton ont des problèmes pour se loger, pour faire accueillir leurs enfants en crèches, pour se déplacer.

Témoignage : « Moi, je suis infirmière, je suis venue habiter ici mais je ne peux pas faire garder ma fille en crèche ! Les listes d'attente sont importantes ! Pour se loger, c'est pareil, les loyers sont excessifs. J'ai vécu un peu en caravane, mais là, nous en avons assez. »

• ***Secteur personnes âgées :***

Nous regrettons le manque de personnel soignant sur le marché du travail, il n'y a pas de personnel formé.

• ***La précarité :***

En même temps que le canton se développe, la précarité se développe : ceci est une source de tension.

Témoignage : « Des habitudes de " tiers monde " s'imposent au cœur desquelles, pour les pauvres, on hésite entre " potence " et " pitié ", entre urgence et charité. Il y a dans le canton des gens qui ont du mal à se nourrir. Offrons leur les droits auxquels ils ont droit. Bien sûr l'état providence ne peut faire face à tout mais... les associations ont un rôle capital. Nous sommes dans un canton encore riche, réagissons avant qu'il ne soit trop tard. »

Les personnes viennent chercher les papiers dont elles ont besoin et puis on ne les voit plus.

C'est parce qu'elles « s'enfoncent » dans la précarité, le fait qu'on ne les voit plus n'est pas bon signe. C'est une spirale, c'est à nous d'aller au devant d'eux.

Les loyers sont trop chers. Cette année nous avons aidé 100 familles, soit 1500 paniers repas.

Témoignage du principal du collège : « Nous jetons 50 à 100 repas par jour. Ne pourrait-on récupérer ces repas pour en faire profiter les personnes qui en ont besoin ? »

Témoignage : « Moi je suis psychologue, je reçois beaucoup d'appels y compris le week-end, de personnes qu'il faut écouter (dépression, coup de cafard...). Elles se plaignent toutes de ne pas avoir de lieu d'écoute. »

Proposition : Ouvrons une antenne d'écoute en local. Il n'existe pas d'accueil temporaire à part à Toulon et Draguignan. Un algeco ferait l'affaire.

• ***Problèmes médicaux :***

Tous les villages ont un cabinet de garde. Par contre il n'y a pas de pharmacie de garde car le pharmacien n'habite pas sur place. Problème géographique de Tanneron qui ne trouve pas de médecin.

Les gardes assurées par les médecins ne sont pas en nombre suffisant, surtout l'été.

Les libéraux ont de vraies difficultés à exercer. Le personnel se fait rare, le fait d'avoir fermer les écoles d'infirmières complique considérablement la situation ! De plus, les salaires sont très bas par rapport à d'autres pays européens. Ce sont les établissements publics qui forment les infirmières et puis elles s'en vont dans le privé !

Même problème pour les aides soignantes. En fait le problème n'est pas au niveau des effectifs, il est dans la mauvaise répartition de ces effectifs qui se concentrent sur la côte et désertent le Haut-Var.

Effectivement, le Conseil Général attribue les crédits mais le personnel fait défaut.

Il faut pérenniser les structures. Il manque 65 places en SSIAD !

Le SSIAD est en général adossé à l'hôpital ou à la maison de retraite, mais l'accessibilité s'arrête là.

Le CMP de Fayence assure peu de présence par rapport aux besoins. Un orthophoniste et un psycho-motricien une fois par semaine ce n'est pas assez.

Il faudrait installer une clinique des premiers soins, les spécialistes ne restent pas chez nous, faute de structure existante, cela représente un énorme manque.

• ***Portage des médicaments :***

Il nous faudrait une centrale de service pour le portage des médicaments et pour les échanges d'informations.

• ***Ambulance :***

On a un *numerus clausus* dans le métier, cela crée un blocage pour les gens qui voudraient s'installer. Par contre le travail des pompiers est remarquable.

A Toulon, la DDASS sectorise et prévoit un poste de garde à Fréjus ! Ce n'est pas ce genre de démarche qui nous permettra de progresser.

• ***Les adolescents :***

On manque d'orthophonistes. Les problèmes de drogue et d'alcool existent ici aussi.

Que faire ?

• ***La coordination des différents partenaires :***

Créer un lieu d'écoute : Il nous faudrait une structure d'accueil mère enfant pour les jeunes mamans isolées.

Création d'un CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordination). Créer un CLIC répondrait au cloisonnement administratif que les usagers ont à affronter en cas de problématique un peu complexe. Le réseau de soins est une vraie galère. On pourrait imaginer des CLIC répondant aux besoins médicaux, infirmiers, psychologiques... Avec une fonction de planning familial, inexistant sur le canton.

6 CLIC vont être affectés sur un bassin de vie au service des personnes de plus de 60 ans, un partenariat Conseil Général / CRAM.

Il faudrait faire du CLIC un centre de coordination au niveau médical. Il serait très intéressant de croiser les compétences entre le secteur marchand, le secteur libéral et les CCAS.

Les CCAS ont en charge une large missions d'action locale, cette tendance ne s'inversera pas.

Les libéraux ont commencé à rencontrer des membres de certains CCAS, ces rencontres ont été positives, néanmoins le fonctionnement des CCAS sur le canton est très hétérogène.

## DEUXIÈME PARTIE : RESTITUTION DES TRAVAUX EN SOUS-GROUPES

### Groupe 1

La difficulté, lorsque l'on essaie de trouver des axes d'amélioration dans un secteur comme le nôtre est de prendre en compte les besoins non révélés. Il s'agit notamment de s'occuper des personnes âgées et des personnes handicapées, en terme de maintien à domicile.

Notons avant tout un manque cruel d'information auprès de ces publics. Les problèmes sont nombreux au niveau de la communication verticale, de la communication horizontale, sur le qui fait quoi...

La communication doit être faite au domicile des personnes.

Les personnes âgées ne sont jamais informées de leurs droits.

Il faut les informer sur les aides, les droits et les devoirs de leurs enfants.

Les personnes qui travaillent dans les CCAS

mais surtout le Conseil Général, n'ont pas intérêt à ce que les dossiers aboutissent. Il faudrait mettre en place un maillage par quartier, par citoyenneté ; un maillage par territoire, par secteur.

### Groupe 2

Le groupe 2 a travaillé sur les conduites déviantes des jeunes, notamment les problèmes de drogue. Par rapport à ce problème, deux attitudes se manifestent :

— Le déni,

— La banalisation.

Comment cerner les causes de ces problèmes, s'agit-il de manque de lien social, de manque d'information ? En ce cas, il est nécessaire de s'interroger sur qui l'on doit informer et sur quoi. Doit-on travailler avec le jeune ou avec sa famille ?

Par ailleurs nous savons que l'information peut aboutir au résultat inverse de celui visé : informer des jeunes qui ne se droguent pas sur la drogue leur donne quelquefois envie d'y goûter.

Le groupe s'est demandé comment cibler les familles. Il y a deux ans une soirée avait été organisée pour les familles sur ce sujet. Il y a eu quatre personnes présentes dont trois faisaient partie du personnel de l'établissement.

Comment créer un climat d'aide et de confiance ?

Il serait utile de mettre en place un lieu d'écoute neutre pour que le jeune puisse parler de ses problèmes. En ce moment, c'est l'infirmière qui joue ce rôle.

Le groupe est revenu sur la nécessité de créer une maison des services pour aider les usagers au niveau de tous les tracas administratifs et les besoins médico-sociaux.

Les problèmes qui existent ne sont pas quantifiés. Nous ne connaissons pas les tendances et évolutions dans le temps de ces problèmes. Nous connaissons la spirale négative telle qu'elle existe ailleurs, celle qui se met en place lorsqu'on n'a pas de famille, que l'on est sans travail ou dans une situation de solitude.

Il s'agit également de se tourner vers des partenaires comme la gendarmerie par exemple, afin de consolider la qualité du dialogue avec le jeune.

Entr'acte est une association qui intervient déjà sur ce sujet. Néanmoins les actions sont pour la plupart ponctuelles, il s'agit de s'inscrire davantage dans la durée.

Pourrait-on imaginer des «points jeunes» itinérants ?

Les CLIC également semblent être des solutions d'avenir.

### Groupe 3

Le groupe a réfléchi sur les problématiques des maisons de retraite, il s'est demandé si le nombre de lits était suffisant. La communication et les informations sur le sujet font défaut.

Il existe des listes d'attente.

Les patients atteints de la maladie d'Elsheimer manquent de lits. L'encadrement fait défaut. Sur 60 résidents, 15 sont atteints par cette maladie.

Les moyens techniques (renforcer les clôtures, doter les patients de bracelet d'orientation) ne répondent pas aux besoins d'accompagnement et de suivi. Or, comme nous le savons, les moyens humains font défaut.

Hébergement temporaire : Par ailleurs, nous n'avons pas de système d'hébergement temporaire pour permettre aux familles de souffler un peu. Cette solution peut être difficile à mettre en place car les établissements doivent avoir un taux d'occupation de 100% ce qui ne correspond pas à la vocation de l'accueil temporaire.

Accueil de jour : L'accueil de jour suppose que l'on puisse offrir à la personne ce dont elle a besoin (par exemple un lit pour se reposer). Là encore, le progrès se heurte au manque de moyens.

Personnel : En maison de retraite, le recrutement du personnel infirmier est problématique. Nous sommes en retard par rapport à d'autres pays européens.

Les politiques sont-ils prêts à faire des efforts ? Les manques de moyens se manifestent surtout au niveau des locaux et du personnel qualifié dont le nombre est insuffisant.

## Groupe 4

La réflexion du groupe a porté sur l'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

Les structures et les infrastructures sont insuffisantes. Le fossé social semble se creuser sur des problématiques liées au logement, à l'isolement des personnes, aux transports et à la précarité.

Le vieillissement de la population est « aggravé » par le fait que les personnes âgées arrivent seules sur le canton. A un certain stade c'est un choix de vie qui va se poser :

— Intégrer un foyer logement,

— Intégrer une maison de retraite,

— Rester chez soi.

Il faudrait que la personne puisse vraiment choisir. Or, une carence majeure en matière d'auxiliaires de vie, d'aides soignantes et d'infirmières se vérifie.

La notion de réseau gérontologique prend tout son sens, au niveau des soins palliatifs notamment.

CDHR (Comité Départemental de l'Habitat Rural) peut-il fournir une aide ?

Notons également le problème des repas et des médicaments en terme de portage.

La centralisation des dossiers APA pose également problème ; les personnes âgées ne savent pas à qui s'adresser. Les CCAS s'occupent de ce problème, il est nécessaire de se rapprocher d'eux.

Les besoins urgents se structurent autour de deux domaines :

— Besoins d'information,

— Besoins de coordination.

Ces domaines produisent des problématiques dont les points névralgiques sont effectivement l'augmentation démographique, et particulièrement l'augmentation du nombre des personnes âgées.

## Groupe 5

Le groupe, composé de 3 mamans, a réfléchi sur les problèmes rencontrés par les parents d'enfants dyslexiques.

Il semble que les réponses par rapport à ce problème soient peu satisfaisantes.

Les orthophonistes sont formés sur des traitements de dyslexie légère, pas sur les problèmes de dysphasie et de dyscalculie.

Nous avons crée une association (APED, Association des Parents d'Enfants Dyslexiques) afin de faire avancer la recherche et trouver des solutions nouvelles.

Nous souhaitons assurer l'information auprès des enseignants. 10% des enfants sont dyslexiques et leurs difficultés sont assimilées aux difficultés liées à l'illettrisme.

Il faudrait conduire un bilan systématique en maternelle et en primaire. Or, aucun recensement systématique n'est conduit.

On ne trouve pas d'orthophonistes scolaires et pas de médecins formés pour traiter ces problèmes. Les orthophonistes sont à Trans-en-Provence et Saint-Laurent-du-Var.

Soit il faudrait prévoir des structures sur place, soit organiser des transports pour les enfants.

Pour les patients atteints d'insuffisance rénale, le problème est le même, il faut aller loin pour se faire soigner.

Le CLIC permettrait de connecter les besoins avec les professionnels de santé.

## Groupe 6

Le groupe s'est structuré autour des problématiques rencontrées par la Croix Rouge. Quelques points clefs : 1) Développement de la précarité (Augmentation des allocataires du RMI, du taux de chômage, du taux d'endettement..), 2) L'illusion d'une qualité de vie en milieu rural qui attire des personnes sui se retrouvent en difficulté, notamment des familles monoparentales et des jeunes majeurs.

Il faudrait : 1) Changer les pratiques entre instances sociales et associations, 2) Intensifier les échanges afin de mieux cerner les problématiques, 3) Mieux définir le rôle des CCAS (qui doit faire quoi...) et définir qui sont nos interlocuteurs (des personnes à qui l'on peut parler des problèmes rencontrés et qui peuvent en référer lors des conseils municipaux pour obtenir des aides).

Grâce à Tourrettes et au «Relais Solidarité» cela peut fonctionner.

Quant à la Croix Rouge de manière spécifique, nous manquons d'un endroit pour recevoir les gens. Lorsque les personnes reçoivent une aide alimentaire, c'est l'occasion pour nous de discuter avec eux; or, nous n'avons qu'un coin de bureau pour les écouter. Il nous faudrait un local et des subventions. Par exemple, il faudrait que nous puissions financer un mini bus pour aider les gens à se déplacer mais nous n'avons pas de chauffeur (Intervention de l'ambulancier qui dit être prêt à aider la Croix Rouge bénévolement).

Conclusion de Monsieur Cavallier qui remercie les participants, leur rappelle les objectifs de la deuxième journée et insiste sur l'idée maîtresse qui ressort de cette première journée : la volonté du groupe de coordonner l'énergie de chacun vers d'autres énergies.

# 2ème journée : Etats généraux des actions sociales et médico-sociales

## INTRODUCTION

La première journée a donné lieu à de nombreuses réflexions et a offert à plusieurs intervenants du secteur la possibilité de se rencontrer afin de concrétiser les premières actions d'amélioration. Un dossier va être déposé au printemps 2004 concernant la création d'un CLIC (Centre local d'information et de coordination). A l'automne, un autre dossier sera élaboré et visera cette fois la structuration d'un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile).

La problématique majeure qui a été abordée au cours de la deuxième journée concernait les difficultés des usagers pour accéder aux informations qui leur manquent. Les professionnels se sont faits les échos de leurs besoins en matière d'information. Exemple : les personnes en recherche d'emploi ont besoin d'aide, les structures existent mais l'accès à l'information reste problématique. Les difficultés concernent souvent les mêmes détails. Il serait nécessaire de créer un lieu où une personne habilitée pourrait répondre aux demandes de l'usager afin de lui éviter des déplacements multiples (de commune en commune).

Un document répertoire de l'ensemble des structures administratives et associatives (nom, adresse, numéros de téléphone) serait déjà une bonne base.

Le problème du recrutement des professionnels est à nouveau évoqué. Notamment à l'occasion de l'intervention d'une personne dont la petite fille est handicapée et qui, dit-elle, a du mal à trouver de l'aide sur le canton. Cette personne souhaiterait bénéficier pour sa fille d'un accueil de jour. Malheureusement les candidatures de famille d'accueil sur le canton sont bien insuffisantes. Les services du département lui ont pourtant proposé, à plusieurs reprises, un accueil pour sa petite fille. Cette maman a décliné toutes les propositions d'aide qui lui ont été offertes, il est en effet difficile pour elle de se séparer de sa petite fille.

Concernant le recrutement de professionnels, la notion de « passerelle » est évoquée par un participant, passerelle entre deux dispositifs : le RMI et l'APA.

L'initiative privée est très importante, nous pourrions nous appuyer sur ce qui existe déjà, exemples de structures : L'association « Mamies » (crèches itinérantes) ; Le Mobil Mômes, camping-car qui passe une journée dans chaque village afin d'offrir un temps de garde (Personnels bénéficiaires du RMI)...

## LES ATELIERS

Afin d'approfondir leur réflexion, les participants se sont regroupés en ateliers.

Choix des ateliers : Les participants se sont rassemblés autour de 5 thématiques :

— Logement et transports,
— Accueil des handicapés,
— Précarité - formation - emploi,
— Communication et coordination dans le secteur médico-sociale,
— Prévention jeunesse.

### 1. Problème du logement et des transports

***1.1. Logement :*** Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il existe, sur le canton, de réelles difficultés, pour les nouveaux arrivants ainsi que pour d'autres familles. Trouver un logement représente un véritable défi.

D'abord, les usagers cherchent un logement à loyer modéré en s'adressant à Var Habitat par exemple. Il n'existe quasiment plus de logement disponible à ce jour et aucun projet de construction n'est à l'ordre du jour.

Ensuite, ils cherchent un logement auprès des propriétaires locaux. En général, les loyers sont très élevés. Les quelques propriétaires qui ont un logement libre ont fait souvent le choix de le louer « en saison » uniquement.

Restent les logements à location «illégale» (loyer au noir pour des logements souvent insalubres et exigus).

Dernière solution : les campings.

Les membres de l'atelier proposent d'augmenter le nombre des logements. Il s'agirait de mettre l'accent sur la rénovation et la réhabilitation des logements dans certains villages. Il faudrait bien sûr trouver les financements.

Il reste peu de terrain pour construire des habitations à loyers modérés. Rappelons l'importance des quotas de logements sociaux dans une commune, notamment de plus de 3500 habitants comme Montauroux ou Fayence.

Là encore, l'intercommunalité doit jouer un grand rôle, sur la base par exemple des actions de rénovation pour les logements ruraux. Une agence immobilière à vocation sociale pourrait s'occuper de la gestion de ces logements rénovés.

***1.2. Transports :*** En ce qui concerne le transport, sont rappelés les avantages de l'intercommunalité.

Une ligne de bus parcourant l'ensemble du canton et pratiquant de bas tarifs (grâce à des subventions) permettrait à tous les usagers de se déplacer.

Nous visons un service double : 1) Un service systématique (horaire régulier). 2) un service « à la demande ».

Il s'agit de s'interroger sur le rôle à donner aux transports dans un département. Le schéma départemental des transports permettra de répondre à cette question, des projets sont aujourd'hui à l'étude.

A l'heure actuelle, les lignes régulières servent de transport scolaire. L'objectif serait d'assurer 3 fois par jour au moins le transport des usagers vers les villes (Grasse, Draguignan mais surtout Fréjus et Saint-Raphaël).

### 2. Accueil des handicapés mentaux et moteurs

Le projet proposé par l'atelier est un projet d'études. En effet, il conviendrait de recenser de manière chiffrée le nombre de personnes handicapées sur le canton pour mesurer les besoins exacts et définir les offres qui pourraient être faites aux parents pour les aider. Les associations spécialisées dans le maintien à domicile ou l'accueil temporaire sont des partenaires précieux. Il s'agirait d'organiser et de financer des actions collectives.

## 3. Précarité - formation - emploi

Le projet sur lequel les membres de l'atelier ont réfléchi permettrait aux usagers de sortir de la précarité pour aller vers l'emploi, et ce, grâce à la formation.

Ce projet nécessiterait la participation de plusieurs partenaires : l'ANPE, la mission locale, le Greta, lesquels mettraient en commun leur savoir et leurs compétences pour favoriser la réinsertion en milieu professionnel.

Le but est de regrouper l'information dont les demandeurs d'emploi ont besoin en un seul lieu, de manière à la traiter localement (et pas à Draguignan). La clef du projet est basée sur une « délocalisation » des administrations : pourquoi pas une « maison pour tous » des services publics, y compris les ASSEDIC ?

Un local cantonal pourrait abriter cette maison pour tous.

L'information des demandeurs pourrait être centrée sur les contacts avec les professionnels du canton et sur leurs besoins. Il est essentiel que les demandeurs d'emploi connaissent les besoins et les possibilités sur le canton notamment dans des secteurs comme l'accompagnement social ou l'hôtellerie.

Il est important de trouver des lieux de formation et de stage dans le canton, d'assurer un suivi après le stage et enfin de soutenir techniquement les demandeurs d'emploi (Techniques de recherche d'emploi...).

## 4. Communication et coordination dans le secteur médico-social

Il n'est pas aisé de trouver des solutions garantissant la coordination et la communication des intervenants du secteur médico-social. Il faut contourner les obstacles liés aux difficultés de transport, coordonner le travail des différentes associations, surpasser les craintes relationnelles (comment faire confiance aux autres intervenants, comprendre et entrer dans leur logique ?).

Le contact et la proximité restent les clefs du succès en la matière.

Les services publics doivent donc avant tout rester des services de proximité : Conseil Général, les CMP, le SAMU, La Justice, les services déconcentrés de l'Etat, les CCAS, les associations...

Il s'agirait de créer un centre local cantonal pour centraliser l'information et développer les services publics de proximité.

Il faudrait associer service itinérant et lieu centralisé : 1) un service itinérant pour pallier aux difficultés d'un réseau auto routier insuffisant, 2) un service centralisé dont le modèle d'organisation le plus pertinent reste le "CLIC".

## 5. Prévention jeunesse

L'atelier a structuré sa réflexion autour de quelques idées de projet.

*1.* Il s'agirait de créer pour les jeunes un point Santé centré sur l'information et l'écoute ; un point mobile de Prévention santé animé par des professionnels (sages-femmes, infirmières...), en mesure d'assurer sur le long terme cette mission. Il est important que les jeunes aient des référents connus dès le primaire.

*2.* Ce projet pourrait faire écho à un autre lieu d'accueil, fixe celui-ci. L'intercommunalité est sans doute une réponse pertinente en vue de mutualiser certains moyens. Certaines communes pourraient mettre à disposition un local, du personnel et des infrastructures. Ce lieu serait en tous points comparable à une « maison des jeunes » avec un aspect très convivial et ludique : plusieurs activités seraient proposées aux jeunes dans un esprit de dilettante.

Les centres sociaux jouent ce rôle. Il suffit de trouver des associations porteuses des projets pour demander des subventions auprès de la CAF et auprès du Conseil Général. Une piscine couverte pourrait également être gérée par l'intercommunalité, c'est un lieu de rencontre entre générations, un point de rencontre socialement structurant.

*3.* Les jeunes pourraient se déplacer selon un système comparable à «Allô Taxi Jeunes».

*4.* Enfin, il apparait essentiel que les enfants soient, dès le primaire, sensibilisés aux règles de prévention, aux règles d'alimentation et aux règles d'hygiène, hygiène dentaire notamment. Il s'agirait de mettre en place quelques objectifs : 1) un brossage des dents après la cantine, 2) un dépistage trimestriel à l'école.

Dans ce cas également il s'agirait de créer une association et de chercher les financements.

## CONCLUSION

Des projets concrets ont été proposés.

Une dernière journée de travail nous permettra de prendre en compte certains projets sur la base d'éléments de réponses tout aussi concrets :

— échéanciers,

— financements.

# 3ème journée : Compte-rendu des tables rondes

## THEME N°1 : PREVENTION JEUNESSE

Les participants ont organisé leur réflexion et créé la trame de leur intervention selon l'âge des enfants, considérant que les problématiques n'étaient pas les mêmes.

En ce qui concerne la petite enfance, le groupe a considéré qu'un certain nombre de moyens existaient déjà (centre aéré, Mobile Môme...). Néanmoins une des premières actions à conduire est d'établir un vrai diagnostic et de détecter les besoins réels, afin d'envisager la création d'une nouvelle crèche.

Pour les enfants du primaire, il pourrait être intéressant de consolider les actions d'aide aux devoirs. L'objectif serait d'étendre et développer la prise en charge périscolaire.

Pour les adolescents (14-16 ans), il est important de mettre à disposition des jeunes un planning familial.

Des problèmes plus « lourds » semblent peser sur les enfants de cette tranche d'âge comme les problèmes de toxicomanie, de maltraitance et de délinquance. Il est essentiel de conduire un diagnostic afin d'identifier plus précisément (statistiques de la gendarmerie) l'ampleur du phénomène.

Par ailleurs, il est important d'adapter l'offre de loisir qui est proposée à ces jeunes ; de fait, l'offre existe mais ne fonctionne pas.

Afin d'intervenir le plus en amont possible, il s'agit également de soutenir les parents en terme de prévention santé. Il faudrait « éduquer les parents » aux nouvelles problématiques que les jeunes ne manquent pas de leur soumettre.

Un autre axe de travail est d'améliorer les actions d'insertion professionnelle. Pour ce faire, il faudrait mieux informer les publics sur les actions de mission locale.

Quant aux « 18-25 », ils échappent au canton. Ils quittent le canton et de fait, les problématiques éventuelles ne sont plus détectables.

**PRÉVENTION JEUNESSE : MISE EN ACTIONS**

| Les actions | Les partenaires |
|---|---|
| Création d'une crèche | Les communes, la CAF |
| Soutien périscolaire | Les communes, la CAF |
| Adaptation de l'offre de loisir | Conseil Général et DDJS |
| Soutien aux parents | Un groupe de réflexion composé de bénévoles, d'assistantes sociales, de parents |
| Promotion action santé | Le planning familial, Conseil Général, les collèges |

## THEME N°2 : SANTE

Le groupe propose la création d'une « maison de la solidarité cantonale » qui accueillerait toutes les associations (CLIC, jeunes, adolescents, vacations de médecins, réunions, forums santé...).

Ces regroupements permettraient de mutualiser les dépenses.

Trois actions envisagées immédiatement pour démarrer l'activité de cette maison de la solidarité :

1) Etablir un annuaire de toutes les associations qui existent aujourd'hui dans le canton, mais aussi hors canton, dans les villages environnants.

2) Concevoir une plateforme d'experts médicaux afin de répondre aux besoins médicaux des usagers de la manière la plus exhaustive possible.

3) Imaginer une collecte sélective des déchets médicaux émis par l'environnement médical mais aussi par les particuliers (exemple : les seringues des diabétiques).

Nos partenaires sont la DDASS auprès de qui un dossier a déjà été déposé, les CCAS des communes, l'association des infirmiers libéraux. Notons que pour éviter tout « lobbying » de quelques partenaires trop envahissants, il serait souhaitable qu'une association soit créée pour prendre en charge la mise en place de cette maison de la solidarité.

## THEME N°3 : LOGEMENT

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, les prix des loyers dans le canton sont très élevés ; les logements mis à disposition sont peu nombreux et une absence totale de réserve foncière est à redouter pour les années à venir.

Il est urgent de réfléchir aux moyens de passer de l'organisation d'un espace agricole à l'organisation d'un espace agricole à structure urbaine...

Les problèmes liés à l'intercommunalité, aux POS, trop différents les uns des autres et qu'il faudrait harmoniser s'imposent aujourd'hui de manière incontournable.

Nous souhaitons garantir une urbanisation raisonnée et construire des propositions d'action. La première concerne la création d'une agence sociale immobilière (AIVS).

Le but est de construire de nouveaux logements ou de restaurer des logements anciens à un coût modéré.

Les objectifs sont de :

1) Mixer les populations,

2) Trouver des solutions nouvelles pour aider les personnes âgées.

Il faudrait commencer par évaluer les capacités économiques du canton afin de déterminer les besoins réels et prévisionnels en matière de logement (mise en place d'un schéma de cohérence du logement).

Les partenaires sont des partenaires financiers : le Conseil Général, Pactarim...

L'engagement des communes est, bien entendu, incontournable (contrats d'objectifs avec le Conseil Général).

Des expériences de ce type existent ailleurs, il faudrait conduire une étude pour voir comment les choses se déroulent.

## THEME N° 4 : FORMATION

***Constat :*** Il existe une demande de formation de la part d'un public en situation précaire.

Il existe également une demande de personnels de la part des entreprises de l'hôtellerie d'une part et des services mandataires d'autre part.

Or, aucun centre de formation aux métiers liés à l'hébergement n'existe en région PACA.

***Objectif :*** ouvrir un centre de formation des métiers de l'hébergement (hygiène, sécurité).

Utiliser les moyens du privé au service du social et au service des publics en recherche d'emploi. C'est l'occasion d'occuper les emplois locaux par des personnes habitant dans le canton. Il s'agit de donner la chance à ces personnes de bénéficier de formations sans être déracinées (problèmes familiaux et financiers évités)

Il s'agit par ailleurs de donner la possibilité de proposer des emplois à temps partiels. Ces deux éléments devraient convaincre bon nombre de personnels de s'engager dans ces métiers.

***Partenaires :*** Contact avec l'ALI, les CLI, l'agent local d'insertion pour travailler avec le RMI, contact également avec le GRETA , l'AFPA, le Conseil Régional afin d'obtenir des financements formations. Prendre contact avec les entreprises pour « héberger » ces formations. Contacts avec les CCAS et les autres services sociaux afin de mieux identifier les publics concernés.

## CONCLUSION DE M. CAVALLIER

« Les éléments des comptes-rendus représenteront pour moi une charte d'action.

A propos de l'intercommunalité et des logements, tous les élus n'ont pas été imprévoyants, néanmoins, il est vrai que le temps joue contre nous sur ce sujet.

A propos de la maison de la solidarité, deux points de prudence :

1) Certains services doivent rester éclatés car la proximité est une dimension essentielle à conserver. La mutualisation des ressources est par contre une excellente chose.

2) Il s'agira de bien faire le tri entre la maison de solidarité et le regroupement des médecins : nous ne pouvons nous satisfaire d'un mode d'inféodation au privé, quel qu'il soit. »

Monsieur Cavallier souligne la nécessité qu'il y a eu à organiser ces Etats généraux car les participants possèdent une complète légitimité pour imaginer des projets qui ne pourront pas être taxés de « gadget politique ».

Monsieur Cavallier réaffirme sa volonté d'être proche des préoccupations des participants, il dit être à l'œuvre avec eux.

Dans un canton riche, le domaine social est souvent un sujet tabou. Or, il faut conserver une diversité ethnique, sociale, une réelle mixité dans le sens le plus large.

Les associations peuvent compter sur la volonté de Monsieur Cavallier qui portera les projets sans se les approprier.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES jeunes enfants

• ***Constat :*** Le système des centres aérés et le « Mobil Mômes » permettent déjà d'assurer l'accueil des jeunes enfants. Néanmoins ils ne couvrent pas l'ensemble des besoins réels et de nombreuses familles ont encore du mal pour faire garder leurs enfants.

• ***Objectif :*** Créer une nouvelle crèche dans le canton.

• ***Modalités :*** La création d'une crèche pour le canton implique la mise en place d'un partenariat avec l'ensemble des communes et avec la CAF du Var.

• ***Actions :*** Conduire un diagnostic quantitatif afin de déterminer les besoins réels des parents, à court terme et à moyen terme.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 12-16 ans

• ***Constat :*** Apparaissent d'ores et déjà des phénomènes de délinquance et ou de pré délinquance (drogue...)

• ***Objectifs :*** – Apporter une réponse efficace aux difficultés des jeunes en matière d'échec scolaire et en matière de prévention.

– Mettre en place une offre de loisir adaptée aux attentes des jeunes.

• ***Modalités :*** – La mise en place d'un soutien scolaire implique la mise en place d'un partenariat avec l'ensemble des communes et avec la CAF du Var.

– La création éventuelle de structures de loisirs nécessite l'aide financière du Conseil Général et le soutien technique de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

• ***Actions :*** – Etablir un diagnostic précis concernant les phénomènes de délinquance dans le canton.

– Mettre en place une structure associative destinée à assurer la prise en charge périscolaire des enfants.

– Mettre à disposition des jeunes un planning familial.

– Créer des rencontres avec les parents afin de les informer sur les risques potentiels et les actions à conduire en matière de prévention.

– Envisager la création d'une piscine intercommunale.

## LUTTE CONTRE LA PRECARITE

• ***Constat :*** Des phénomènes de précarité existent, le nombre de repas distribués par les associations aux personnes en difficulté, ainsi que l'augmentation de l'activité des services de la DSI en témoignent. Ces difficultés pourraient devenir préoccupantes en créant des situations de tension dans les villages.

• ***Objectif :*** Pallier aux situations de précarité en développant l'emploi et la formation.

• ***Modalités :*** L'effort à fournir en matière de formation passe par la mise en place d'un partenariat s'appuyant sur des compétences transverses : AFPA, GRETA, CCAS, entreprises locales...

• ***Actions :*** – Répertorier les carences de professionnels auprès des services mandataires.

– Répertorier les emplois potentiels pour le canton auprès des entreprises privées.

– Ouvrir un centre de formation aux métiers de l'hébergement.

## LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES Les transports

• ***Constat :*** La configuration géographique et économique du canton de Fayence nécessite la mise en place d'un réseau de transports particuliers.

• ***Objectif :*** Répondre au mieux aux besoins des populations du canton.

• ***Modalités :*** – Le schéma départemental des transports permettra de proposer à moyen terme des projets pertinents.

– L'intercommunalité permettrait de répondre à court terme à des besoins urgents.

• ***Actions :*** – Consolider le service systématique de bus à horaires réguliers.

– Mettre en place un service «à la demande» en mutualisant les besoins (transports scolaires, « taxis jeunes »...).

## LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES L'accès à l'information

• ***Constat :*** Un manque d'information est constaté à tous les niveaux de la population et particulièrement auprès des personnes âgées.

• ***Objectif :*** Assurer aux usagers une information de qualité et de proximité.

## LES LOGEMENTS

• ***Constat :*** Une réelle difficulté pour se loger a été constatée : pas de place disponible dans les structures offrant des loyers modérés, pas de projet de construction d'immeubles à loyers modérés prévue, des particuliers proposant des logements dont les loyers restent très élevés.

• ***Objectifs :*** Passer, en matière de politique du logement, d'une gestion d'espace agricole à une gestion d'espace agricole à structures urbaines.

• ***Modalités :*** Harmoniser les POS et mettre en place l'intercommunalité.

• ***Actions :*** Créer une agence sociale immobilière (AIVS) dont le but est de restaurer des logements anciens afin de les louer selon des modalités financières modérées.

## LES PRESTATIONS DE SOINS

• ***Constat :*** L'analyse effectuée fait état d'un certain nombre de contraintes rencontrées par les usagers en matière de prestations de soins : pas de pharmacie ni de médecin de garde dans certains villages, les soins à domicile sont difficilement assurés par manque de personnel. Les usagers doivent parcourir de longues distances pour consulter un médecin spécialiste, le portage des médicaments reste problématique.

• ***Objectif :*** Regrouper en un seul lieu les différents prestataires de soins afin de proposer une offre de qualité en mutualisant les dépenses.

• ***Modalités :*** Un partenariat avec la DDASS du Var et les CCAS des communes est à mettre en place.

• ***Actions :*** – Créer une association chargée de concevoir, mettre en place et gérer une « Maison de la solidarité cantonale ».

– Concevoir une plateforme d'experts médicaux la plus exhaustive possible.

– Organiser la collecte sélective des déchets médicaux auprès des professionnels de santé et des particuliers.

– Etablir un annuaire de toutes les associations qui existent aujourd'hui dans le canton.

*NB : Un CLIC a été créé et un SSIAD est en voie de l'être.*